

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2011



Chiffres en millions de dirhams (MMAD)

BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

ACTIF	Notes	31 décembre 2011			31 décembre 2010	
		Brut	Amortissements	Net	Net	Net
			Provisions			
A) ÉCART D'ACQUISITION		3	3			
B) IMMOBILISATIONS EN NON-VALEUR	1&2					
Frais préliminaires						
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des obligations						
C) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1&2	506	303	203	380	
Immobilisations en recherche et développement		75	32	43	20	
Brevets, marques, droits et valeurs similaires		296	238	59	72	
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles		135	34	101	288	
D) IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1&2	62 625	42 216	20 409	15 795	
Terrains		2 045	684	1 361	1 203	
Constructions		13 049	10 726	2 323	1 896	
Installations techniques, matériel et outillage		37 496	29 579	7 917	5 938	
Matériel de transport		594	460	134	71	
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers		756	595	161	129	
Autres immobilisations corporelles		512	163	349	328	
Immobilisations Corporelles en cours		8 172	9	8 164	6 231	
E) PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE						1
F) IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		2 640	1 214	1 426	1 855	
Prêts immobilisés		16	2	14	14	
Autres créances financières		421	49	372	811	
Titres de participation	3	2 203	1 163	1 040	1 030	
Autres titres immobilisés						
G) ÉCARTS DE CONVERSION - ACTIF		41		41	41	
Augmentation des dettes de financement		41		41	41	
TOTAL I (A+B+C+D+E+F+G)		65 815	43 736	22 078	18 072	
H) STOCKS	4	10 780	1 810	8 970	5 671	
Marchandises		69	2	67	82	
Matières et fournitures consommables		5 388	1 163	4 225	2 984	
Produits en cours		1 968	617	1 351	1 056	
Produits intermédiaires et produits résiduels		1 270		1 270	797	
Produits finis		2 084	28	2 056	754	
I) CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	5	18 626	800	17 826	12 361	
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes		2 469	6	2 463	1 037	
Clients et comptes rattachés		7 808	126	7 682	5 696	
Personnel		108	33	75	58	
Organismes sociaux		232		232	644	
État	6	4 381		4 381	3 287	
Actifs d'Impôts différés	10&11	2 152		2 152	928	
Comptes d'associés						
Divers débiteurs		1 148	635	513	458	
Comptes de régularisation - actif		328		328	253	
J) TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT	7	24 095	1	24 094	24 997	
K) ÉCART DE CONVERSION - ACTIF (ÉLÉMENTS CIRCULANTS)		14		14	49	
TOTAL II (H+I+J+K)		53 515	2 611	50 903	43 079	
TOTAL TRÉSORERIE - ACTIF		2 823		2 823	2 085	
Chèques et valeurs à encaisser		180		180	78	
Banques, trésorerie générale et chèques postaux débiteurs		2 641		2 641	2 006	
Caisses, régies d'avances et accreditifs		2		2	2	
TOTAL III		2 823		2 823	2 085	
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III		122 152	46 348	75 805	63 236	

BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

PASSIF	Notes	31 décembre 2011	31 décembre 2010
A) CAPITAUX PROPRES			
Capital social		8 288	8 288
Primes d'émission, de fusion et d'apport		4 513	4 513
Réserves consolidées		7 975	2 652
Réserves de conversion		-70	35
Résultat net consolidé part du Groupe		16 332	8 850
Total capitaux propres part groupe (A)		37 037	24 338
B) INTERÊTS MINORITAIRES		175	148
Total capitaux propres (A' = A+B)		37 212	24 486
C) CAPITAUX PROPRES ASSIMILÉS		21	23
Subventions d'investissement		21	23
Provisions réglementées			
D) DETTES DE FINANCEMENT		11 743	10 387
Emprunts obligataires		2 000	
Autres dettes de financement		9 743	10 387
E) PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	8	13 237	9 149
Provisions pour risques		1 134	987
Provisions pour charges		12 103	8 162
Écart d'acquisition négatif			
F) ÉCART DE CONVERSION - PASSIF		88	92
Diminution des dettes de financement		88	92
TOTAL I (A' + C + D + E + F)		62 301	44 138
G) - DETTES DU PASSIF CIRCULANT	9	11 771	9 465
Fournisseurs et comptes rattachés		5 456	3 488
Clients créditeurs, avances et acomptes		542	548
Personnel		702	666
Organismes sociaux		310	914
État		2 615	1 660
Impôts différés - passif		25	15
Comptes d'associés		13	
Autres créanciers		1 967	1 985
Comptes de régularisation passif		141	189
(H) AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		118	132
(I) ÉCARTS DE CONVERSION - PASSIF (éléments circulants)		197	67
TOTAL II (G + H + I)		12 087	9 664
TOTAL TRÉSORERIE - PASSIF		1 417	9 434
Crédits de trésorerie		175	
Banques (soldes créditeurs)		1 242	9 434
TOTAL III		1 417	9 434
TOTAL GÉNÉRAL I + II + III		75 805	63 236

XEC 30/03/12

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS

NATURE	Notes	31 décembre 2011			31 décembre 2010 TOTAL 4
		Opérations propres à l'exercice 1	Opérations concernant les exercices antérieurs 2	TOTAL 3=1+2	
I - PRODUITS D'EXPLOITATION					
Ventes de marchandises (en l'état)		781	44	824	717
Ventes de biens et services produits		55 526	64	55 590	42 796
Variation de stocks de produits (1)		1 881		1 881	-879
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		51		51	48
Subventions d'exploitation		1		1	1
Autres produits d'exploitation		66		66	180
Reprises d'exploitation et transfert de charges		2 203	25	2 227	3 409
TOTAL I		60 508	132	60 640	46 272
II - CHARGES D'EXPLOITATION					
Achats revendus (2) de marchandises		1 120	83	1 203	600
Achats consommés (2) de matières et fournitures		19 291	333	19 624	13 900
Autres charges externes		5 732	24	5 756	5 708
Impôts et taxes		221	4	226	278
Charges de personnel	12	8 045	1	8 046	7 143
Autres charges d'exploitation		153		153	242
Dotations d'exploitation	14	3 541	52	3 593	3 980
TOTAL II		38 103	498	38 601	31 852
III - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		22 405	-366	22 039	14 420
IV - PRODUITS FINANCIERS					
Produits des titres de participations et autres titres immobilisés	15	37		37	28
Gains de change		871	4	875	1 020
Intérêts et autres produits financiers		892	3	895	821
Reprises financières, transferts de charges		90		90	71
TOTAL IV		1 890	7	1 897	1 941
V - CHARGES FINANCIÈRES					
Charges d'intérêts	15	609		609	619
Perte de change		603		603	712
Autres charges financières		43		43	27
Dotations financières		55		55	117
TOTAL V		1 311		1 311	1 474
VI - RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)		579	7	586	466
VII - RÉSULTAT COURANT (III + VI)		22 984	-359	22 625	14 887
VIII - PRODUITS NON COURANTS					
Produits des cessions d'immobilisation	16	262	-25	238	147
Subventions d'équilibre					
Reprises sur subventions d'investissement		3		3	3
Autres produits non courants		276	3	279	73
Reprises non courantes et transfert de charges		17		17	6 935
TOTAL VIII		558	-22	536	7 157
IX - CHARGES NON COURANTES					
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	16	8		7	23
Subventions accordées		108		108	145
Autres charges non courantes		3 144	420	3 564	10 799
Dotations non courantes aux amortissements et provisions		52		52	185
TOTAL IX		3 311	420	3 731	11 152
X - RÉSULTAT NON COURANT (VIII - IX)		-2 754	-442	-3 195	-3 994
XI - RÉSULTAT AVANT IMPOT (VII - X)		20 230	-800	19 430	10 892
XII - Impôts sur les bénéfices	13	4 292		4 292	2 428
XIII - Impôts différés		-1 223		-1 223	-426
XIV - RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES (XI - XII - XIII)		17 161	-800	16 361	8 891
XV - Quote-part de résultat sur les sociétés mises en équivalence		1		1	1
XVI - Dotation nette aux amortissements des écarts d'acquisition		2		2	
XVII - RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ (XIV - XV - XVI)		17 159	-800	16 358	8 890
XVIII - Intérêts minoritaires		26		26	40
XIX - RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (XVII - XVIII)		17 132	-800	16 332	8 850
XX - TOTAL DES PRODUITS		62 955	118	63 072	55 370
XXI - TOTAL DES CHARGES		45 822	919	46 740	46 520
XXII - RÉSULTAT NET		17 132	-800	16 332	8 850

(1) Variation de stocks: stock final - stock initial; augmentation (+); diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés: achats - variation de stocks

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Capacité d'Autofinancement	24 961	8 737
Incidence de la variation du BFR	-6 086	-1 527
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	15 496	7 028
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-5 706	-3 686
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-2 238	-2 319
Variation de la trésorerie	7 851	836
Trésorerie d'ouverture	17 649	16 813
Trésorerie de clôture	25 500	17 649
Variation de la trésorerie	7 851	836

I - RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2011 des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation ont servi de base pour l'établissement des comptes consolidés. Ces comptes ont été établis suivant les règles et pratiques comptables applicables au Maroc; présentés au niveau de la Méthodologie Relative aux Comptes Consolidés établie par le Conseil National de la Comptabilité.

II - PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

A) CRITÈRES ADMIS POUR DÉTERMINER LE PÉRIMÈTRE ET LES MÉTHODES DE CONSOLIDATION :

- Participation dans le capital social supérieure à 20% ;
- Contrôle et influence de la maison-mère ;
- Activité et dépendance commerciale ;
- Importance des comptes de situation
(Total bilan brut supérieur à 10 millions de DH) ;
- Importance des comptes de gestion
(Chiffre d'affaires supérieur à 10 millions de DH).

B) MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation appliquées dépendent de la relation liant l'entreprise concernée à la maison-mère :

• A) INTÉGRATION GLOBALE (IG)

Cette méthode est appliquée lorsqu'il y a un contrôle exclusif et une participation supérieure à 50%. Elle permet de faire ressortir après retraitements éventuels, les intérêts du Groupe et les intérêts hors Groupe (intérêts minoritaires),

• B) INTÉGRATION PROPORTIONNELLE (IP)

Cette méthode s'applique aux entreprises soumises au contrôle conjoint; Elle consiste, après retraitements éventuels, à intégrer uniquement les pourcentages d'actifs, de passifs, de charges et de produits revenant aux seuls intérêts de la maison mère.

• C) MISE EN ÉQUIVALENCE (ME)

Cette méthode s'applique aux entreprises associées consolidées au niveau du palier Prayon. Elle consiste à valoriser les titres de participation de l'entreprise consolidée en fonction des capitaux propres de celle-ci. La quote-part de résultat de la filiale est par ailleurs prise en compte dans le résultat consolidé

✓ EC 30/03/12

C) LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Filiales	Pourcentage	Méthode de consolidation
OCP	Maison mère	
MAROC PHOSPHORE	100 %	Intégration globale
PHOSBOUCRAA	100 %	Intégration globale
SMESI	100 %	Intégration globale
CERPHOS	100%	Intégration globale
SOTREG	100%	Intégration globale
LEJONC Cie	100%	Intégration globale
IMSA	100%	Intégration globale
IMACID	33,33%	Intégration proportionnelle
EMAPHOS	50%	Intégration proportionnelle
PAKISTAN MAROC PHOSPHORE	50%	Intégration proportionnelle
JESA	50%	Intégration proportionnelle
Groupe PRAYON	50 %	Intégration proportionnelle
Groupe ZMPL	50 %	Intégration proportionnelle
OIFFA	100%	Intégration globale
SADV	100%	Intégration globale

D) ÉCART D'ACQUISITION

L'excédent du coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées sur la valeur mathématique de ces titres à la date d'acquisition, est inscrit comme «écart d'acquisition» à l'actif du bilan. Cet écart est amorti sur 5 ans.

E) CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

L'ensemble des postes du bilan est converti en dirham sur la base des cours du 31 Décembre.

Les postes du compte de produits et de charges sont convertis en dirham au cours moyen de l'exercice (moyenne des cours de fin de mois).

L'écart ainsi généré du résultat entre le bilan et le CPC est enregistré dans les réserves consolidées.

F) COMPTES ET OPÉRATIONS RÉCIPROQUES

Ils sont ajustés et reclassés pour égaliser leurs soldes, puis éliminés.

Les profits sur stocks correspondant aux ventes entre les entités du Groupe, ainsi que les distributions des dividendes intra Groupe sont neutralisés.

III- METHODES ET REGLES D'EVALUATION

1- IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS

Les immobilisations en non valeurs comprennent les charges à répartir sur plusieurs exercices au titre des frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, d'enregistrement, frais d'interventions immobilières, d'actes et de certificats).

Ces éléments sont neutralisés au niveau des comptes consolidés.

2- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles représentent principalement les frais afférents aux études et recherches et développement entrepris dans le but d'accroître la somme des connaissances scientifiques et techniques. Elles comprennent en outre les brevets, les logiciels et les licences.

Pour être portés à l'actif, les projets d'études, de recherches et de développement doivent être nettement individualisés, leur coût distinctement établi et ayant de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale et financière.

Les frais d'études de recherches et de développement sont amortis sur 2 ans. Les licences et logiciels informatiques sont amortissables sur 5 ans compte tenu du délai de leur mise en œuvre.

Les éléments complètement amortis cessent de figurer au bilan. Ils sont compensés, au début de l'exercice suivant avec les amortissements correspondants.

3- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

À leur entrée dans le patrimoine de l'entreprise, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition pour les

éléments acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même, et au prix du marché pour celles acquises à titre gratuit.

Le coût d'acquisition est égal au prix d'achat majoré des frais correspondant à la mise en état d'utilisation de l'immobilisation. Ces frais concernent principalement les frais de transport, d'assurance, de transit, d'entrepôt, d'installation, de montage et les droits de douane.

La valeur d'acquisition des immobilisations payable en monnaies étrangères est convertie en dirham au cours de change exprimé à la date de comptabilisation ou à la date de réalisation du crédit documentaire correspondant.

Le coût de production des immobilisations réalisées par l'entreprise pour elle-même est égal au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes et indirectes nécessaires à leur production.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé sur la valeur d'origine du bien (coût d'achat, coût de réalisation ou prix du marché) dès la réception conforme de l'immobilisation concernée dans la limite des taux et durées indiqués par l'Administration Fiscale et admis par l'usage de la profession.

La méthode retenue est celle des amortissements linéaires. Lors des retraits pour pertes, réformes ou cessions d'immobilisations corporelles, la valeur d'entrée des éléments sortis et les amortissements cumulés correspondant sont retirés des comptes du bilan.

4- IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

A) TITRES DE PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉS

À la date de clôture des comptes, la valeur des titres de participation dans les sociétés non consolidées est évaluée à la plus faible valeur entre la valeur d'entrée dans le patrimoine et leur valeur recouvrable (évaluée au cours moyen de l'action relatif au dernier mois de clôture pour les sociétés cotées en bourse et à la valeur mathématique résultant de la situation nette pour les autres sociétés).

B) CRÉANCES IMMOBILISÉES

Lors de la réalisation des créances immobilisées, leur montant exprimé en devises est converti en dirham au cours de change exprimé à la date de valeur.

Lors de l'encaissement, la comparaison entre la contre-valeur du montant reçu et la contre-valeur historique entraîne la constatation d'une différence de change effective imputable aux charges financières ou aux produits financiers de l'exercice.

À la date de clôture de l'exercice, le montant des créances immobilisées libellées en monnaies étrangères est converti en dirham sur la base du dernier cours de change de l'année et est comparé au cours historique inscrit dans les livres comptables.

Lorsque l'application du nouveau cours de change modifie la contre-valeur précédemment comptabilisée, les différences de change constatées sont inscrites provisoirement aux comptes d'écarts de conversion-Actif ou Passif. Les écritures ainsi comptabilisées sont contrepassées au cours de l'exercice suivant.

C) PROVISIONS

Les provisions pour dépréciation des titres de participation dans les sociétés non consolidées représentent les moins values constatées lors des comparaisons, entre leur valeur comptabilisée à l'entrée dans le patrimoine et celle de l'inventaire à la date de clôture de l'exercice à l'exception de certaines filiales qui présentent une complémentarité commerciale, une utilité économique ou des perspectives favorables.

5- STOCKS

A) STOCKS DE MATIÈRES ET FOURNITURES CODIFIÉES

- VALORISATION

À l'entrée, l'évaluation des stocks est faite, par article pour les matières et fournitures consommables codifiées, au coût d'achat réel (prix d'achat auquel s'ajoutent les frais accessoires: droits de douane, transit, transport, fret, assurance...).

Lorsqu'il y a décalage entre la réception des matières et fournitures consommables codifiées et celle de la facture correspondante

(achats à payer), l'évaluation à l'entrée de ces biens est effectuée provisoirement sur la base du prix à la commande auquel s'ajoutent les frais d'approche s'il y a lieu.

Le stock est évalué au prix unitaire moyen pondéré après chaque entrée.

- PROVISIONS

Les provisions pour dépréciation des stocks de matières et fournitures sont calculées sur la base de la valeur d'inventaire évaluée en fonction de l'ancienneté et de l'obsolescence des matières et fournitures concernées. Ainsi, à la date d'arrêté des comptes de l'exercice, une provision pour dépréciation des stocks des articles consommables codifiés non mouvementés en entrée depuis un certain nombre d'années est constatée à hauteur de :

-10 %	Articles non mouvementés depuis 2 ans
-20 %	Articles non mouvementés depuis 3 ans
-30 %	Articles non mouvementés depuis 4 ans
-40 %	Articles non mouvementés depuis 5 ans
-50 %	Articles non mouvementés depuis 6 ans
-60 %	Articles non mouvementés depuis 7 ans
-70 %	Articles non mouvementés depuis 8 ans
-80 %	Articles non mouvementés depuis 9 ans
-90 %	Articles non mouvementés depuis 10 ans
-100 %	Articles non mouvementés depuis 11 ans et plus.

Les matières et fournitures consommables déclarées par le groupe OCP sans aucune utilité et positionnées dans des magasins séparés sont dépréciées à 100%.

B) STOCKS DE PRODUITS (PHOSPHATES)

- VALORISATION

L'évaluation des stocks des encours et des produits finis est faite au coût de production (méthode de l'imputation rationnelle). Les charges de production qui entrent dans la détermination du coût de production correspondent aux frais supportés par l'entreprise au cours des différentes opérations de production (extraction, traitement, manutention et transport précédant le stockage) pour amener le produit dans l'état et à l'endroit où il se trouve.

- PROVISIONS

Les stocks de phosphate de faible teneur non mouvementés en sortie depuis plusieurs exercices et pour lesquels aucun traitement d'enrichissement n'est envisagé sont dépréciés à 100 % de leur valeur. Pour ceux dont l'utilisation nécessite des dépenses supplémentaires, le montant de la provision correspond aux dépenses précitées à hauteur de leur valeur initiale.

6- CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT

- ÉVALUATION

Les créances libellées en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en dirham à la date de facturation sur la base du dernier cours du mois précédent.

Lors de l'encaissement de ces créances, les écarts constatés en dirham par rapport aux valeurs d'entrée, en raison de la variation des cours de change, constituent des pertes ou des gains de change définitifs à inscrire dans les charges ou produits financiers de l'exercice correspondant.

À la clôture de l'exercice, les créances exprimées en devises sont converties en dirham sur la base du dernier cours de change de l'année.

Lorsque l'application de ce taux de conversion a pour effet de modifier le montant précédemment converti et comptabilisé en dirham (valeur historique), les différences de change constatées sont inscrites provisoirement aux comptes d'écarts de conversion - Actif ou Passif. Les écritures ainsi comptabilisées sont contrepassées au cours de l'exercice suivant.

- PROVISIONS

Les créances jugées risquées sont déclassées en créances douteuses et sont provisionnées en fonction de l'appréciation du risque encouru.

7- TRÉSORERIE

Les recettes et les dépenses réalisées en monnaies étrangères sont converties et enregistrées en comptabilité au cours de change correspondant à la date de valeur de chaque opération. A la clôture de l'exercice, les liquidités en devises sont converties en dirham sur la base du dernier cours de change de l'année. Les écarts de conversion constatés font l'objet de comptabilisation, en charges ou produits financiers selon le cas.

8- DETTES DE FINANCEMENT

Lors de la réalisation, le montant exprimé en devises est converti et comptabilisé en dirham au cours de change exprimé à la date de valeur.

Lors du règlement, la comparaison entre la contre-valeur du montant payé et la contre-valeur historique, ou valeur de référence, entraîne la constatation d'une différence de change effective imputable aux charges financières ou aux produits financiers de l'exercice.

À la date de clôture de l'exercice, le montant des dettes de financement libellées en monnaies étrangères est converti en dirham sur la base du dernier cours de change de l'année et est comparé à celui calculé au cours historique ou de référence inscrit dans les livres comptables.

Lorsque l'application du nouveau cours de change modifie la contre-valeur précédemment comptabilisée, les différences de change constatées sont inscrites provisoirement aux comptes d'écarts de conversion-Actif ou Passif. Les écritures ainsi comptabilisées sont contrepassées au cours de l'exercice suivant.

9- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions tendent à couvrir les charges relatives au système propre assureur (Fonds de retraite du personnel du Groupe OCP embauché avant le 1er janvier 2001, couverture médicale...) et les risques de change liés aux écarts de conversion-Actif ainsi que les risques divers.

10- DETTES DU PASSIF CIRCULANT

Les dettes du passif circulant libellées en devises sont converties et comptabilisées en dirham sur la base du dernier cours de change du mois précédent. A la clôture de l'exercice, le montant des dettes, exprimé en devises, est converti en dirham sur la base du dernier cours de change de cet exercice. Lorsque l'application de ce nouveau cours a pour effet de modifier les montants en dirham précédemment déterminés, les différences de change dégagées sont inscrites provisoirement aux comptes d'écarts de conversion-Actif ou Passif. Les écritures ainsi comptabilisées sont contrepassées au cours de l'exercice suivant.

11- RETRAITEMENT DES IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impositions différées sont enregistrées dans les comptes consolidés. Elles résultent des décalages temporaires entre résultats fiscaux et résultats sociaux et des retraitements de consolidation qui ont une incidence sur la base taxable.

Les actifs et passifs d'impôt différé doivent être évalués aux taux dont l'application est attendue sur l'exercice en cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.

12- ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS SOCIAUX DU GROUPE OCP EN MATIÈRE DE RETRAITE

- DESCRIPTION DES RÉGIMES

• RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL PERMANENT DU GROUPE OCP

Le régime de retraite du Groupe OCP est un régime à prestations définies. Le Groupe OCP s'engage, selon les dispositions juridiques du régime, à verser aux salariés, en période de retraite, une pension calculée sur la base de l'ancienneté (ou annuités) acquise et du salaire de fin de carrière.

Le bénéfice d'une pension d'ancienneté est soumis, dans le cadre de l'OS 800, à une double condition: avoir au mois 50 ans et comptabiliser au moins 30 annuités. Ces conditions sont portées par le nouvel ordre de service 824 à respectivement 55 ans d'âge et 36 annuités.

L'âge limite de mise en retraite est fixé à 55 ans par l'OS 800 et à 60 ans par l'OS 824.

XEC 30/03/12

Une annuité correspond à une année d'ancienneté majorée de 20% pour les services passés dans le bordereau Fond (mines) ou de 10% pour les services passés dans le bordereau Jour. Pour les services passés dans le bordereau bureau, une annuité est égale à une année civile.

Chaque annuité acquise donne droit à 3% du salaire assiette de calcul de la pension. Cette dernière est constituée de deux parties. Une première partie (montant de base de la pension) est corrélée avec le salaire de fin de carrière et majorée de 10%. Ce montant de base est indexé sur l'évolution du traitement professionnel. La deuxième partie est déduite de la prime de fin d'année et subit la même revalorisation. Le régime de retraite accorde une majoration pour charges familiales (MCF) à raison de 3,50% du montant de base par enfant à charge. Cette MCF est limitée à 10%.

Le régime prévoit la réversion à raison de 50% de la pension au profit du conjoint survivant et/ou des orphelins.

Enfin, le régime accorde aux ayants droit, en cas de décès de l'agent retraité, une allocation au décès égale au montant trimestriel de la pension, sans qu'elle puisse être inférieure à celle versée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). L'allocation au décès servie par la CNSS est fixée actuellement à 10.000 DH.

Le régime de retraite est financé par des cotisations salariales et des contributions patronales. La part salariale est fixée par l'O.S. 800 à 8%. Ce taux est porté à 8,50% par l'OS 824. Quant à la contribution patronale, elle est de 17,66% selon l'OS 800 et de 18,72% selon l'OS 824. Ces taux sont applicables respectivement à une assiette salariale égale à la somme du traitement professionnel, majoré de 10% et d'environ 50% de la prime de fin d'année et à une assiette patronale égale à la somme du traitement professionnel majoré de 10%, de la prime de fin d'année et des allocations familiales.

• RÉGIME D'ASSURANCE MALADIE

Le régime d'assurance maladie assure au profit des retraités, des membres de leurs familles à charge ainsi qu'aux titulaires des pensions de réversion la couverture des risques maladie à travers le remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques.

Des notes de services (538 et 572) définissent les risques maladie couverts et non couverts ainsi que les plafonds de remboursements.

Les ressources du régime sont constituées d'une cotisation de 3% du montant de base de la pension à la charge du retraité. La contribution patronale est de 9% de la même pension de base.

• RÉGIME DE RETRAITE DU PERSONNEL SAISONNIER DU GROUPE OCP

Le Groupe OCP accorde au personnel saisonnier un régime de retraite type CNSS. C'est un régime à prestations définies. Le Groupe OCP s'engage, selon les dispositions juridiques du régime, à verser aux salariés, en période de retraite, une pension calculée sur la base du nombre de jours de travail cumulé et du salaire de référence.

Le salaire de référence est :

- le salaire moyen des huit (ou 8) dernières années d'activité, pour le personnel qui n'exerce plus d'activité à la date d'évaluation des engagements;
- le salaire moyen des trois dernières années de fin de carrière, pour le personnel actif à la date d'évaluation

L'ouverture de droit à la retraite est, en principe soumis à la condition de réunir au moins 3240 jours. Cependant, du fait que les salariés sont généralement affiliés à la CNSS (régime de retraite obligatoire du secteur privé) et par application du système de la coordination, le droit à la retraite est calculé sur la base du nombre de jours cumulés compte non tenu de la condition des 3240 jours susmentionnée.

Le taux de liquidation de la pension varie en fonction du nombre de jours cumulés:

- Dans le cas où le nombre de jours cumulés est de 3240 jours, le taux de la pension est de 50% du salaire de référence. Chaque 216 jours supplémentaires donnent droit à un point supplémentaire. Le taux de liquidation de la pension est limité à 70%.

- Dans le cas où le nombre de jours cumulés est inférieur à 3240 jours, chaque jour donne droit à un taux de 0,015% ($1/3240 * 50\%$).

L'âge de mise en retraite est fixé à 60 ans.

Le régime prévoit la réversion à raison de 50% de la pension au profit du conjoint survivant et/ou des orphelins.

Le régime prévoit le service des allocations familiales (type CNSS) au bénéfice des enfants des retraités de moins de 21 ans. Le droit aux allocations est acquis aux salariés qui sont actifs à la date d'évaluation et à condition qu'ils soient présents à l'OCP à la date de leur mise en retraite.

Enfin, le régime accorde aux ayants droit, en cas de décès de l'agent retraité, une allocation au décès égale au montant versé par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS). L'allocation au décès servie par la CNSS est fixée actuellement à 10.000 DH. Le droit à l'allocation décès est acquis aux salariés qui sont actifs à la date d'évaluation et à condition qu'ils soient présents à l'OCP à la date de leurs mises en retraite.

Le régime de retraite est financé par des cotisations salariales et des contributions patronales. La part salariale est fixée à 4,29% du salaire mensuel plafonné à 6000 DH. La part patronale est égale à 6% au titre de la branche Prestations familiales et à 8,60% du salaire plafonné au titre de la branche Prestations sociales.

- PARAMÈTRES ET HYPOTHÈSES

Les résultats des engagements sociaux reposent sur l'application des méthodes et hypothèses actuarielles suivantes :

- Méthode actuarielle de calcul : rétrospective avec salaire de fin de carrière
- Table de mortalité : féminine française TV 73 - 77
- Profil de carrière moyen (TEI) : 1,83%
- Taux d'inflation salariale du personnel permanent (TTB) : 2,73%
- Taux d'inflation des frais médicaux : 5,56%
- Taux d'évolution des dépenses médicales lié au vieillissement : 1,50%
- Consommation médicale à 60 ans : 2715 DH
- Taux de revalorisation des prestations indexées : 2,73%
- Taux nominal d'actualisation des engagements retraite : 4,5%
- Taux nominal d'actualisation des engagements maladie : 4,25%
- Taux de turnover : 0% ; application du système de la coordination entre régimes de retraite

- MÉTHODES D'ÉVALUATION

- L'évaluation de ces engagements sociaux au 31/12/2011 respecte la méthode de la «*Projected Unit Credit Method*», encore appelée méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière, en conformité avec les principes édictés par la norme IAS 19 révisée.

NB : Pour la partie retraite, ce calcul n'intègre que l'engagement de la partie non encore externalisée.

13- ENREGISTREMENT DES PRODUITS

Un produit est comptabilisé lorsqu'il est probable qu'il sera acquis et que son montant peut être évalué de façon fiable.

14- IDENTIFICATION DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges non courants comprennent principalement les éléments qui, par leur nature, leur non récurrence, ne font pas partie des opérations courantes du Groupe. Ils incluent notamment les dotations et reprises de provisions à caractère exceptionnel, les ajustements exceptionnels des capitaux propres ou autres comptes d'actifs ou passif et les plus ou moins values sur cession d'immobilisations.

ÉTAT DES SOLDES DE GESTION CONSOLIDÉS (ESG)

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
I - TABLEAU DE FORMATION DES RÉSULTATS (T.F.R.)		
Ventes de marchandises	824	717
Achats revendus de marchandises	1 203	600
MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ÉTAT	-379	116
PRODUCTION DE L'EXERCICE	57 522	41 965
Ventes de biens et services produits	55 590	42 796
Variation stocks de produits	1 881	-879
Immobilisations et articles codifiés produits par l'entreprise pour elle-même	51	48
CONSOMMATION DE L'EXERCICE	25 380	19 609
Achats consommés de matières et fournitures	19 624	13 900
Autres charges externes	5 756	5 708
VALEUR AJOUTÉE	31 762	22 473
Subventions d'exploitation	1	1
Impôts et taxes	226	278
Charges de personnel	8 046	7 143
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	23 491	15 053
OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)		
Autres produits d'exploitation	66	180
Autres charges d'exploitation	153	242
Reprises d'exploitation et transferts de charges	2 227	3 409
Dotations d'exploitation	3 593	3 980
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	22 039	14 420
RÉSULTAT FINANCIER	586	466
RÉSULTAT COURANT	22 625	14 887
RÉSULTAT NON COURANT	-3 195	-3 994
Impôts sur les bénéfices	4 292	2 428
Impôts différés	-1 223	-426
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	16 361	8 891
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	-1	-1
Dotation nette aux amortissements des écarts d'acquisition	2	-
RÉSULTAT NET	16 358	8 890
Résultat des minoritaires	26	40
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	16 332	8 850
II - CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)		
Résultat net		
Bénéfice+	16 358	8 890
Perte-		
Dotations d'exploitation (1)	6 145	2 271
Dotations financières (1)	41	67
Dotations non courantes (1)	254	378
Reprises d'exploitation (2)	361	1 361
Reprises financières (2)	73	47
Reprises non courantes (2) (3)	209	6 823
Mouvement caisse de retraite interne (hors dotations reprises) (4)		3 417
Produits des cessions d'immobilisations	238	147
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	7	23
Charge (produit) d'impôts	3 069	2 002
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)	24 993	8 668
Dividendes versées et distribuées	3 542	1 172
AUTOFINANCEMENT	21 452	7 497

(1) À l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(2) À l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(3) Y compris les reprises sur subventions d'investissement.

(4) Signe sens dotation.

XEC 30/03/12

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIÈRES

NATURE	MONTANT BRUT DÉBUT D'EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			Variations de périmètre	Écart de conversion	Autres variations	Montant brut fin d'exercice
		Acquisition	Preprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement				
A) ÉCART D'ACQUISITION	2									1	3
B) IMMOBILISATIONS EN NON-VALEUR											
C) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	667	66		53		-7	-267	-4	-1		506
D) IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 152	6 159		41 780	-710	-34	-41 597	-7	-116	-1	62 625

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

	Cumul amortissements début d'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties	Variations de périmètre	Écart de conversion	Autres variations	Cumul amortissements fin d'exercice
A) ÉCART D'ACQUISITION	-2							-2
B) IMMOBILISATIONS EN NON-VALEUR								
C) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-287	-27	1	8	2	1		-303
D) IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-41 356	-1 730	32	738	3	81	17	-42 216

ÉTAT DES CRÉANCES

	Valeurs brutes 31 décembre 2011	Moins d'un an	Plus d'un an	Dépréciation	Valeurs nette 31 décembre 2011	Valeurs nette 31 décembre 2010
Clients et comptes rattachés	7 808	7 808		126	7 682	5 696
Autres créances et compte de régularisation	10 818	10 818		674	10 144	6 665
Fournisseurs débiteurs	2 469	2 469		6	2 463	1 037
Personnel	108	108		33	75	58
État	6 533	6 533			6 533	4 215
Organismes sociaux	232	232			232	644
Autres débiteurs	1 148	1 148		635	513	458
Comptes de régularisation actif	328	328			328	253
Total	18 626	18 626		800	17 826	12 361

PROVISIONS

	Montant début d'exercice	Dotations exploitation	Dotations financières	Dotations exceptionnelles	Reprise exploitation	Reprise financière	Reprise exceptionnelle	Variation de périmètre	Écart de conversion	Autres variations	Montant fin d'exercice
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	1 262			6	-7	-33			-15		1 214
2. Provisions réglementées											
3. Provisions durables pour risques et charges	9 149	45	41	248	-56	-41	-209		-2	4 062	13 237
Sous-total (A)	10 411	45	41	254	-63	-74	-209		-17	4 062	14 451
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	2 618	1 788			-1 792				-3		2 611
5. Autres provisions pour risques et charges	132	32	14	5	-7	-49			-7	-2	118
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie											
Sous-total (B)	2 750	1 820	14	5	-1 799	-49			-10	-2	2 729
Total (A+B)	13 161	1 865	55	259	-1 862	-123	-209		-27	4 060	17 180

ÉTAT DES DÉTTES

	Montant 31 décembre 2011	Moins d'un an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant 31 décembre 2010
Emprunts et dette financières	11 743	1 620	10 124		10 387
Crédits gouvernementaux, acheteurs, financiers et autres	11 743	1 620	10 124		10 387
Trésor, échéances rééchelonnées					
Fournisseurs et compte rattachés	5 456	5 456			3 488
Autres dettes et compte de régularisation	6 315	6 315			5 977
Clients créditeurs, avances et acomptes	542	542			548
Personnel	702	702			666
Organismes sociaux	310	310			914
État	2 640	2 640			1 675
Autres créanciers	1 980	1 980			1 985
Comptes de régularisation passif	141	141			189
Total	23 514	13 391	10 124	-	19 852

ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔT DIFFÉRÉ NON COMPTABILISÉS

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	NEANT	

DOTATIONS D'EXPLOITATION

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
Dotations aux amortissements	1 749	1 507
Dotations aux provisions pour dépréciations	1 845	2 473
Total	3 593	3 980

ÉVÈNEMENTS POST CLÔTURE

	31 décembre 2011	31 décembre 2010
	NEANT	



37, Bd Abdellatif Benkaddour
20050 Casablanca. Maroc

Deloitte.

288, Boulevard Zerktouni
Casablanca. Maroc

GROUPE OCP

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITÉ DE LA SITUATION PROVISoire CONSOLIDÉE
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2011

Nous avons procédé à un examen limité de la situation provisoire consolidée de la société OCP S.A. comprenant le bilan consolidé, le compte de résultat consolidé et le périmètre de consolidation relatifs à la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011. Cette situation provisoire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant MAD 37 212 millions dont un bénéfice net consolidé de MAD 16 358 millions.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire du bilan consolidé, du compte de résultat consolidé et du périmètre de consolidation ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 31 décembre 2011 conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Casablanca, le 28 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG

Abdelmezzid FAÏZ
Associé

DELOITTE AUDIT

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
CASABLANCA
Tél: 05 22 22 40 75/28/34/8
05 22 22 40 78
Ahmed BENABDELHAKEM
Associé

X EC 30/03/12